

Ce que nous réalisons

- ▶ la rédaction de la requête
- ▶ le dépôt de la requête au greffe

Ce que doit contenir votre dossier

- ▶ 2 exemplaires originaux de la requête

Requête au Juge commis à la surveillance du RCS pour :

- rapporter une radiation d'office au RCS

Lorsqu'une personne a été radiée d'office au RCS, elle peut, dans un délai de 6 mois à compter de la mention sur le kbis de sa radiation, demander au juge que la radiation soit rapportée. Il convient alors de démontrer que la situation a été régularisée en effectuant la formalité ou en produisant les pièces nécessaires.(art. 46 D. 84-406 du 30.05.1984)

- pour contester un refus d'inscription ou obtenir une dispense de production de pièces.

le déclarant peut contester une refus d'inscription du greffier ou obtenir une dispense de production de pièces en déposant une requête au juge. (art.59 D. 84-406 du 30.05.1984)